MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-12-2025

Dossier complet le : 08-12-2025

N° d'enregistrement : 010100/KK P

1 Intitulé du projet

INSTALLATION D'ABRIS AVICOLES PHOTOVOLTAIQUES SUR PARCOURS A VOLAILLES EXISTANT (EARL du BOUSCOS)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: PHOTOSOL MOBEXI

Raison sociale: SAS

N° SIRET: 91412852500039

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: UFFERTE

Prénom(s): Nicolas

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de l'amelioration de son elevage de poules a chair non labelise existant, l'EARL du Bouscos envisage d'installer 22 abris equipes de modules photovoltaiques pour une puissance totale de 980,98 kWc et de planter 60 arbres et arbustes. A l'etat initial l'exploitation est constituee : - d'un parcours plein air cloture de 58 670,80m² organise en 2 sous parcours de 12 135,9m² et 46 534,9m², presentant 252 mL de haie, - de trois bpatiments d'elevage, d'une capacite totale d'accueil de 12 000 individus, - un batiment de stockage est en projet. Chaque abri envisage presentra les caracteristiques suivantes : - surface 190m², - puissance 44,59 kWc, - 98 modules photovoltaiques. Total de l'installation : surface 4 180m², 980,98 kWc, 2 156 modules photovoltaiques. Les modules photovoltaiques seront disjoints pour assurer une transparence hydraulique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de creer des abris pour le parcours plein air existant pour ameliorer les conditions d'elevage ; d'une part en protegeant les animaux de la chaleur, de l'ensoleillement, du vent et d'autre part en reduisant le stress vis a vis des predateurs aeriens. Le choix d'equiper les abris de dispositifs photovoltaiques permet le fiancement du projet tout en participant a la production d'une energie electrique d'origine renouvelable. Cette production d'energie permettra la stabilisation et la perenisation de l'exploitation par la diversification de ses revenus. Le nombre et la taille des abris ont ete choisis par rapport : - a la taille de l'exploitation, - a l'absence d'abri et de massif arbore, - a la conduitre de l'elevage et a l'utilisation des outils agricoles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra les etapes suivantes : - fondations isolees pour les poteaux des abris (sans longrines), qui seront de type pieu ou semelle isolee (en fonction de la qualite du sol), limitant ainsi au minimum la surface au sol des installations a l'emprise des fondations des poteaux, - installation de la structure metalique des abris, - pose et cablage des modules photovoltaiques et des onduleurs pour chaque abri, - tranchees pour le reseau de reinjection entre les onduleurs et le tableau general basse tension (TGBT) puis du TGBT jusqu'au Point De Livraison (PDL) en limite de propriete, - les travaux visant le raccordement du PDL en limite de propriete jusqu'au transformateur est assure par ENEDIS (dans le cadre de la demande de raccordement) puisque ces travaux se situent en dehors de la limite de propriete. Aucune dalle n'est prevue sous les abris. Les engins utilises sur le chantier seront les suivants : une nacelle, un chariot telescopique, un pelle mecanique. La vegatation existante sera conservee et le projet prevoit egalement l'implantation de 60 arbres et arbustes.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pendant la phase d'exploitation, les abris avicoles joueront leur role de protection tout en permettant, par transparence hydraulique, une alimentation en eaux pluviales en sous face pour favoriser le maintien de la couverture herbacee. Le role d'abri sera toujours assure quel que soit le moment de la duree de vie des modules photovoltaiques et quel que soit leur pourcentage de productivite. La maintenance des structures photovoltaiques sera effectuee en l'absence des volailles au sein de l'unite de production (hors intervention d'urgence) afin de respecter les normes sanitaires. Au terme du contrat de revente de l'electricite, un nouveau contrat pourra etre porte par l'EARL BOUSCOS, puisque les panneaux photovoltaiques bien que moins productifs permettront toujours de generer de l'electricite. Sinon la desinstallation sera effectuee. La cotisation aupres de la SOREN par les fabricants de panneaux solaires permet de demander une prise en charge (gratuite) des modules photovoltaiques dans la filiale de recyclagen apres depot et mise sur palettes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration prealable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installee Surface projetee au sol - transparence hydraulique assuree Surface impermeabilisee par le projet Surface du parcours existant Nombre d'arbre et d'arbustes plantes	(980,98, kWc) (4 180, m²) (0, m²) (58 670,8, m²) (60, u)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Chemin du Moulin

Lieu-dit :

Localité : Chemin du Moulin 32170 Aux-Aussat

Code postal : 32170 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°16'43"E , " Lat. : 43°26'13"N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de AUX-AUSSAT approuve en decembre 2015. Zone A.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet vise a l'amenagement d'un parcours a volaille existant.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRi des communes constituant les bassins versants de l'Adour, du Lees, de l'Arros et du Boues.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	ZRE3201 Arrete prefectoral n°9407838 du 03 novembre 1994 - ANNEXE A
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site NATURA 2000 le plus projet est situe a 12,5 km au Nord du projet. Il s'agit des Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou (FR7300893)
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	L'ensemble des terres deblayees pour ouvrir les tranchees seront utilisees pour fermer ces memes tranchees.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet n'implique aucune adduction a un reseau d'eau potable ou d'assainissement d'eaux usees. Concernant l'assainissement d'eaux pluviales, le projet vise a eviter tout impact sur le ruissellement. Les modules photovoltaiques sont disjoints afin de permettre une transparence hydraulique. Aucun systeme d'assainissement n'est donc envisage (gouttieres reliees a
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	A l'etat initial, le site du projet correspond a un parcours de volailles qui semble donc impliquer l'absence d'habitat particulier d'especes sensibles. Le projet prevoit la preservation de la vegetation existante et la plantation de 60 arbres et arbustes supplementaires.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet est situe trop loin des sites NATURA 2000 pour avoir un impact.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet s'implante sur une terre agricole et conserve cette destination. Le projet n'engendrera pas une baisse de la production agricole et permettra d'ameliorer les conditions d'elevage. La production photovoltaique participera a la modernisation de l'exploitation et a une diversification de la source de revenu.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Le projet est situe en dehors du zonage du PPRi.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Les regles sanitaires seront respectees (phase travaux, maintenance, dementelement). Sauf cas d'urgence, toute intervention se fera en dehors de la presence des animaux sur le parcours
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☑	☐	L'exploitation est conserne par la reglementation ICPE et le projet respecte cette reglementation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	A l'exception de la phase travaux (livraison du materiel, utilisation des engins de chantier) le projet n'engendrera pas dans sa phase d'exploitation de deplacement ou de trafic.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Le projet vise a eviter tout impact sur le ruissellement des eaux pluviales en assurant la transparence hydraulique, il peut etre considerer qu'il ne genere pas une aggravation du ruissellement et donc des effluents d'eau pluviale.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet n'implique pas de telles modifications et tendra a ameliorer la qualite de l'elevage en consilliant l'aspect financier pour l'exploitant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures mises en place par le projet pour eviter et limiter son impact sur son environnement ou la sante sont : - eviter tout impact sur le ruissellement pluvial en assurant la transparence hydraulique des abris, en limitant l'emprise au sol aux seules fondations isolees, - eviter tout mouvement de terres en reutilisant sur place les terres deplaceees pour les tranchees, - eviter toute atteinte a la vegetation existante, - prevoir la plantation de 50 arbres et arbustes, - prevoir la defence incendie. Le choix des abris photovoltaiques est adapte aux besoins de l'elevage en terme de protection (ombrage, bris-vent, predateurs aeriens), de pratique agricole et de financement. La maintenance et le dementelement sont prevus par le projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise a l'installation d'abris a volailles photovoltaiques et s'integre sur le pacrours plein air d'une exploitation existante. L'etat initiail du site ne favorise pas la presence d'habitats ou d'espaces sensibles. De plus, le projet dans sa phase travaux, d'exploitation et de dementelement n'implique pas d'effet negatifs sur l'environnement. Enfin le projet prevoit la plantation de 60 arbres et arbustes, le developpement d'ombrage, la production d'energie renouvelable, sans impermeabilisation du sol et sans consommation d'espace naturel ou agricole. Le projet respecte les regles sanitaires et de defence incendie ; il ne presente pas de risque pour la sante. A la vue de ces elements, il ne semble donc pas necessaire de soumettre ce projet a une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom CASSE

Prénom CLAIRE

Qualité du signataire Cheffe de projet developpement

À L'Isle Jourdain

Fait le 08-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)